



Location de salle des fêtes/ litige

Par **Marvyn55**, le **03/02/2014** à **20:47**

Bonjour, j'ai louer ce week end une salle des fêtes d'un village voisin ce n'est pas la première que je loue une salle des fêtes mais la première dans ce village.

Voilà à mon arrivée le jour de la location à la salle je fais l'état des lieux de la salle avec lui et à la fin il me dit qu'il à déjà relever le compteur de la salle. Je lui fais tout bonnement confiance. Je fais ma soirée tout se passe bien je nettoie la salle viens le moment de la remise des clés la salle était propre le sol ne coller pas mise à part la cuisine où le manque de temps s'était fait sentir et où il rester deux trois marques qui résister encore et toujours à la serpillière. La viens le moment du relever de compteur et la personne m'annonce que j'ai consommer un peu plus de 800kw/h (le chauffage n'a tourné que de 16h a 23h et de 7h a 13h et ma sono + jeu de lumière ne consomme que 3kw/h en puissance maximum). A 0.15 centimes le kw/h je dois donc refaire un chèque de plus de 120e. Pour moi cette consommation est excessif puisque j'avais fait une soirée un mois avant dans une autre salle et ma consommation électrique ne m'avait coûter que 15e (environ 100kw/h) avec une utilisation cette fois ci tout le week end et le tarif était le même.

Donc pour moi c'est sur et certains ou il c'est tromper dans le relevé de compteur ou on essaie de me prélever plus d'argent. Je tiens aussi à préciser que la personne qui ma remis les clés lors de la location ne m'a pas annoncé oralement les chiffres du compteurs au moment de la location et au moment de la remise des clés il ne m'a même pas laisser regarder le carnet sur lequel il les avait noté. De plus je n'ai signé aucun état des lieux pour la salle j'ai juste remplis deux semaines avant le contrat de location donner un chèque de 250e de caution et un de 200 pour la location avec mon attestation de responsabilité locative.

Je voudrais donc savoir quel sont mes recours pour ne pas avoir à payer cette somme de consommation d'électricité parce qu'il est clair et net que je n'est pas consommer ça même la seconde adjointe au maire qui était là lors de la remise des clefs à dit que le maximum qu'il avait eu en consommation d'électricité depuis 20ans c'était 400kW/h.

Et en dernier je voudrais savoir sous quel condition la mairie peut-elle encaisser le chèque de

caution qu'il n'essaie pas de faire passer l'électricité la dessus.

Merci d'avance pour les personnes qui prendront la peine de lire ceci et de répondre le plus rapidement possible.

Par **Lag0**, le **04/02/2014** à **07:58**

Bonjour,

Pour le chèque de caution, il est bien fait pour solder les comptes. Il peut donc servir à régler l'électricité si vous ne la payez pas à part.

Le problème, dans votre situation, c'est que vous n'avez pas été assez vigilant lors des états des lieux. Cette formalité se fait avec les 2 parties, par écrit, et en deux exemplaires. Vous devriez donc avoir constaté vous même les indices compteur avant et après la location. En faisant confiance à la personne en question, vous avez pris un gros risque...

Par **moisse**, le **04/02/2014** à **09:59**

Bonjour,

Reste la démarche amiable.

Vous pouvez toujours écrire au gestionnaire de la salle (le maire certainement) pour lui demander de vérifier la compatibilité des index relevés les derniers temps, pour permettre de mettre en évidence une probable erreur de relevé.

Par **Marvyn55**, le **04/02/2014** à **10:33**

C'est la 15ème fête que j'organise j'ai toujours fonctionner pareil on fait l'état des lieux on note tous se qui faut on signe et après on va relever le compteur ensemble et pis basta sauf dans quelques autre salle ou la personne à fait le relever de compteur avec moi mais je n'ai pas vus les chiffres et je m'en suis toujours tirer avec une consommation raisonnable je n'ai jamais dépasser les 20e. Je ne voyais pas pourquoi cette fois sa aurait était différents et finalement on m'annonce une consommation supérieur à 800kw je sais pas si vous vous rendez compte de se que sa représente pour une location d'un week end d'une salle de 90m² où la sono à tourné pendant 24h et le chauffage pendant 16h. C'est plus que la consommation d'un logement de 120m² pour un mois !

La personne à quand même dit que c'était pas normal qu'elle aller regarder par rapport au ancienne location où en était le compteur. Mais étant donné qu'elle aime bien faire "chier" son monde et qu'elle n'a cessé de me répéter qu'elle était pas contente parce que j'ai rendu les clés 15minute en retard et qu'elle aller louper son émission à cause de moi.

J'ai bien l'impression qu'elle va tout faire pour m'entuber... En plus de ça d'après vos réponse je n'ai aucun recours je suis dans une impasse si je refuse de payer la consommation d'électricité il encaisse la caution et si je paye l'électricité rien me dit que derrière il ne va pas encaisser la caution pour les quelques marques qui n'ont pas était nettoyer dans la cuisine..